



RESSOURCE 2

Le coût humain de la forteresse Europe Violation des droits fondamentaux de migrants et de réfugiés aux frontières de l'Europe Amnesty International

Chaque année, des milliers de migrants et de réfugiés tentent de gagner l'Europe. Certains cherchent à échapper à une misère noire, d'autres fuient des violences et des persécutions. De nombreux dangers les guettent durant leur voyage. On estime qu'au moins 23 000 personnes ont trouvé la mort depuis 2000 en essayant de gagner l'Europe¹. Et quand elles parviennent jusqu'aux frontières de l'Union européenne (UE), c'est pour s'apercevoir que la sécurité reste hors de leur portée.

L'UE et ses États membres ont bâti une forteresse de plus en plus impénétrable pour empêcher les migrants en situation irrégulière d'entrer – quels que soient leurs motivations et les mesures désespérées qu'ils sont souvent prêts à prendre pour y parvenir. Pour "défendre" ses frontières, l'UE a financé des systèmes de surveillance sophistiqués, a aidé financièrement ceux de ses membres qui sont situés sur ses frontières extérieures, comme la Bulgarie et la Grèce, à fortifier leurs frontières, et a créé un organisme chargé de coordonner une équipe européenne de gardes-frontières patrouillant aux frontières de l'UE.

À titre individuel, les États membres prennent aussi des mesures drastiques pour empêcher les migrants d'entrer de manière irrégulière sur leur territoire. Des migrants et des réfugiés sont expulsés illégalement de Bulgarie, de Grèce et d'Espagne, sans pouvoir bénéficier des procédures de demande d'asile et souvent avec des méthodes qui les mettent en danger. Ils sont maltraités par les gardes-frontières et les gardes-côtes. En outre, certains pays utilisent la menace de la détention de longue durée pour dissuader ceux qui envisageraient de venir en Europe².

Un réfugié est une personne qui a fui son pays parce qu'elle craint avec raison d'y être persécutée et parce que son gouvernement ne peut ou ne veut la protéger. Les **procédures d'asile** visent à établir si la situation d'une personne satisfait à la définition juridique du statut de réfugié. Lorsqu'une personne se voit accorder ce statut par un État, elle bénéficie d'une **protection internationale** qui vient se substituer à celle offerte par son pays d'origine.

Un **demandeur d'asile** est une personne qui a quitté son pays en quête d'une protection internationale mais qui n'a pas encore obtenu le statut de réfugié. Il ne doit pas être renvoyé de force dans son pays pendant l'examen de sa demande d'asile.

Les mesures prises par l'UE ne s'arrêtent pas à ses frontières, mais s'étendent jusque dans les pays voisins. L'Union européenne et ses États membres cherchent à créer une zone tampon en concluant des accords de coopération avec certains pays voisins qui les aident à bloquer les migrants en situation irrégulière essayant de gagner l'Europe. Ils ont financé des centres d'accueil et de rétention des migrants et des réfugiés dans des pays où l'accès aux procédures de demande d'asile en rétention est loin d'être garanti, comme la Turquie et l'Ukraine³. Ils ont aussi conclu des accords de réadmission avec les pays d'origine et de transit afin de faciliter le renvoi de ceux qui parviennent à entrer en Europe.



Les idées reçues

Certains au sein de l'UE, relayés par les médias, tentent de justifier le durcissement des politiques migratoires par le fait que l'Europe se retrouve à devoir gérer bien plus que sa part de réfugiés et de migrants. Il est souvent dit également que la grande majorité des personnes qui entrent illégalement en Europe sont des migrants économiques.

Les faits

La plupart des réfugiés du monde ne sortent pas de leur région d'origine. Fin 2013, les pays qui accueillaient le plus grand nombre de réfugiés étaient le Pakistan, l'Iran, le Liban, la Jordanie, la Turquie, le Kenya, le Tchad, l'Éthiopie, la Chine et les États-Unis⁴.

Depuis le début de la crise en Syrie, plus de 2,8 millions de Syriens ont fui leur domicile – dont plus d'une moitié d'enfants⁵. Fin avril 2014, seuls 96 000 étaient venus chercher refuge en Europe⁶. En 2013, 48 % de l'ensemble des personnes ayant franchi illégalement une frontière et 63 % de celles qui étaient arrivées de manière irrégulière par voie maritime en Europe venaient de Syrie, d'Érythrée, d'Afghanistan et de Somalie, des pays ravagés par des conflits et des violations des droits humains de grande ampleur⁷. Il est clair que la majorité des personnes qui fuient ces pays cherchent à échapper à des violences généralisées ou à des persécutions et ont de prime abord besoin d'une protection internationale.

Ces mesures, dont l'efficacité dans la lutte contre l'immigration illégale en Europe est pour le moins discutable, sont à l'origine de nombreuses souffrances et de pertes humaines⁸. Compte tenu des clôtures qui ferment les routes les plus sûres, du renforcement de la surveillance et du déploiement de forces de sécurité en nombre sans cesse croissant, les migrants sont contraints de suivre des voies encore plus dangereuses, parfois avec des conséquences tragiques. Des femmes, des hommes et des enfants se noient en mer ou étouffent dans des camions. Ils subissent des violences aux frontières de l'UE et sont privés de leur droit de demander l'asile. Cherchant à entrer dans l'UE, ils se retrouvent piégés dans des pays comme la Libye, le Maroc, l'Ukraine et la Turquie, où leurs droits sont menacés. Dans ces pays, ils vivent souvent dans le plus grand dénuement, sans pouvoir jouir de leurs droits sociaux et économiques ; dans certains, ils subissent des violences, voire de la torture⁹.

C'est l'ensemble de ces politiques et pratiques au sein de l'UE, à ses frontières et à l'extérieur de celles-ci que nous qualifions de "forteresse Europe" dans ce rapport.

Rapport complet: [Le coût humain de la forteresse Europe](#) (consulté le 7 mai 2015)

¹ Cette estimation est calculée à partir de données compilées par des journalistes dans le cadre du projet "The Migrants Files", disponible sur <http://www.detective.io/detective/the-migrants-files> (consulté le 12 juin 2014).

² Par exemple, l'usage de la détention systématique et de longue durée, dans des conditions d'hygiène déplorable, est un élément central de la politique grecque de contrôle de l'immigration. Pour obtenir de plus amples informations sur la détention des migrants et des demandeurs d'asile en Grèce, voir Amnesty International, "Frontier Europe: Human Rights abuses on Greece's border with Turkey" (juillet 2013). Le 20 mars 2014, le Conseil d'État grec a rendu un avis autorisant le placement des migrants en détention pour une durée illimitée (avis 44/2014). Selon cet avis, qui a ensuite été confirmé par une décision ministérielle du ministère de l'Ordre public et de la Protection des citoyens, si le détenu refuse de coopérer avec les autorités grecques et ne peut donc pas être renvoyé dans les 18 mois – durée maximale de la rétention à des fins d'éloignement autorisée par le droit européen –, sa détention peut être prolongée au-delà de cette période. Cette disposition viole clairement la directive européenne sur le retour (Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du



Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier) et les obligations internationales de la Grèce en matière de droits humains'.

³ Voir par exemple: Service jésuite des réfugiés, "No Other Option: Testimonies from Asylum Seekers Living in the Ukraine" (juin 2011); Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (CERE), "Detention of Migrants in Ukraine" (octobre 2010); fiche de projet de l'UE pour la mise en place de centres d'accueil et de rétention en Turquie, disponible (en anglais) sur http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/turkey/ipa/2010/tr20100324.01_establishment_of_rec_and_rem_centres_-_phase2.pdf (consultés le 20 juin 2014). Pour plus d'informations sur les conditions dans lesquelles les migrants sont détenus en Turquie, voir le chapitre "Trapped in Transit" dans la version intégrale (en anglais) du présent rapport. À propos de l'Ukraine, voir Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), "Ukraine as a country of asylum: Observations on the situation of asylum-seekers and refugees in Ukraine", juillet 2013.

⁴ HCR, Global Trends 2013, 20 juin 2014.

⁵ HCR, Réponse régionale à la crise des réfugiés en Syrie, disponible sur <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php> (consulté le 12 juin 2014).

⁶ Correspondance par courrier électronique avec le HCR (20 mai 2014).

⁷ Frontex, Annual Risk Analysis 2014, 14 mai 2014.

⁸ Selon l'analyse des risques réalisée par Frontex (Annual Risk Analysis 2014), le nombre de migrants arrivés illégalement en Europe a augmenté de près de 50 % entre 2012 et 2013.

⁹ Voir les documents suivants publiés par Amnesty International: "If an African dies here, no one cares' – abuses of migrants and refugees in detention in Libya" (décembre 2013); "Scapegoats of Fear: Rights of Refugees, Asylum-Seekers and Migrants Abused in Libya" (juin 2013); "Seeking Safety, Finding Fear: Refugees, Asylum seekers and migrants in Libya and Malta" (décembre 2010); "S.O.S. Europe: Les droits humains et le contrôle de l'immigration" (juin 2012); "Frontier Europe: Human Rights abuses on Greece's border with Turkey" (juillet 2013); "An International Failure: the Syrian Refugee Crisis" (décembre 2013); "Refugees in Bulgaria trapped in substandard conditions" (décembre 2013). Voir aussi HCR, "Ukraine as a country of asylum. Observations on the situation of asylum-seekers and refugees in Ukraine" (juillet 2013) et Raphi R. Rechitsky, "Refugee Migration to Ukraine and the Geopolitics Of Control At Europe's Eastern Borders", lettre d'information de Fahamu Refugee Legal Aid, 1^{er} avril 2013.